

**LA LETTRE HEBDOMADAIRE
DE DEBORAH**

Publié par **פרחי שושנים פיראח'ה שוהחאניא**
Une réalisation de
Chema Yisrael Torah Network

basé sur les cours donnés par
**RABBI DOVID
OSTROFF chelita**
développés par le groupe
du projet Shoulkhan Haroukh

Ces règles ont été montrées par Rabbi Ostroff au Gaon HaRau Moche Sternbuch, chelita

Traduction Bernard Brajzblat sous le contrôle du Rav A.Sénior de Créteil

**Chabbath Emor****14 Mai 2005****Yom Haatsmaouth 5765**Volume **III** – Lettre **31****5 Iyar 5765****Hil'hoth Chabbath****Y a-t-il des restrictions quant aux sujets dont on peut discuter le Chabbath ?**

Nous allons traiter cette question sous deux aspects, le premier se rapportant à la conduite spirituelle de chacun tandis que le second abordera la perspective *hala'bique*.

Dans ישעיה 58:13 (Isaïe 58:13), nous trouvons le *passouk* suivant :

Si tu retiens ton pied pendant le chabbat, Pour ne pas faire ta volonté en Mon saint jour, Si tu fais du chabbat tes délices, Pour sanctifier l'Éternel en le glorifiant, Et si tu l'honores en ne suivant point tes voies, En ne te livrant pas à tes penchants et à de vains discours,

אם תשיב משבת רגלך, עשות הפצך ביום קדשי וקראת לשבת ענג, לקדוש ה' מכבד, וכבדתו מעשות דרכיך, ממצוא הפצך ודבר דבר

Ce *passouk* nous enseigne la façon dont il convient de se conduire le *Chabbath*. Nous y trouvons la notion d'*oneg Chabbath* (le délice du *Chabbath*), d'honneur dû au *Chabbath* et bien davantage.

Nous remarquons également que les paroles échangées le *Chabbath* doivent être différentes de celles des jours ouvrables. Il faut non seulement s'abstenir de transgresser le *Chabbath* en n'exécutant pas de *mela'both* ni d'interdits d'ordre rabbinique, mais il faut se transformer et devenir une personne différente le *Chabbath*. Ainsi nos vêtements, nos actes et nos discours devraient différer de ceux de la semaine.

Bien sûr, chacun agira en fonction de son niveau spirituel et de son souci de perfection.

Commençons par le commencement.

Pour le *Michna Beroura*¹, celui qui s'abstient de parler de sujets profanes le *Chabbath* est appelé **saint**. Selon lui, "les personnes de qualité" ne devraient parler que dans le *Lachon HaKodech* (la langue sacrée, l'hébreu) le *Chabbath*, même pour des questions essentielles, afin de ne pas être entraînés dans un bavardage futile.

Ce type de comportement n'est-il pas réservé aux personnes très pieuses ?

Se conduire d'une telle façon pendant tout *Chabbath* est en effet au-dessus du niveau spirituel de la plupart d'entre nous. Néanmoins, cela ne signifie pas, que nous devons ignorer ce vers quoi nous devons tendre et ce pour quoi nous devons lutter. Le *Michna Beroura*² cite par exemple le *Chelab HaKadoch*³ pour qui on ne devrait pas saluer son prochain le *Chabbath* de la même façon qu'un jour de semaine (bonjour, bonsoir,...) mais utiliser les expressions *Guite Chabbès* ou *Chabbath Chalom*, pour accomplir la *mitsvah* de rappeler le *Chabbath*.

Nous nous conduisons tous de cette manière (bien que nous ne soyons pas toujours conscients de l'origine de cette habitude) parce que nous savons que *Chabbath* est un jour différent. (C'est la raison pour laquelle certains ont coutume de ne pas dire bonne nuit, avant de dormir le *Chabbath*, parce que le *Chabbath* il est préférable d'utiliser une des expressions ci-dessus).⁴

Y a-t-il le Chabbath des pensées permises et d'autres qui ne le sont pas ?

D'un point de vue purement *halabique*, nous apprenons du *passouk* ודבר דבר que les paroles sont interdites le *Chabbath*, mais pas les pensées, ce qui pourrait autoriser tout un chacun de penser à ses affaires. Toutefois, selon le *Choul'han Arou'h*⁵, il est préférable de s'en abstenir à cause du *oneg Chabbath*, particulièrement si ces pensées peuvent causer du souci ou de l'anxiété.

Le *Me'haber* poursuit en expliquant que chacun devrait se sentir le *Chabbath* comme s'il avait conclu toutes ses affaires. D'après le *Michna Beroura* cela se déduit du verset suivant : ששת ימים תעבוד ועשית כל מלאכתך (tout ton travail doit être terminé dans les 6 jours) quand *Chabbath* commence וביום השביעי שבת (tu dois considérer que tes affaires sont réglées), il n'y a plus besoin de travailler davantage. C'est en effet une exigence difficile pour celui qui est au milieu d'une transaction compliquée, mais c'est pourtant ce qui nous est demandé.

Qu'en est-il si mes affaires sont B"H florissantes ? N'ai-je pas le droit d'y penser ?

Penser et être heureux à l'idée que l'on possède environ 1.000.000 € à la banque n'est pas un crime, mais cela mènera probablement à des problèmes. On commencera par se demander si cet argent est correctement investi, s'il n'y a pas de risque, etc... De même pour une affaire que l'on vient de réussir. Il y a toujours des aspects un peu compliqués auxquels l'on peut être amené à penser pendant *Chabbath*. La meilleure conduite à tenir le *Chabbath* est donc de déconnecter totalement son esprit de ces questions et de se concentrer sur des sujets plus spirituels.

[1] *Michna Beroura Siman* 307:5

[2] *Michna Beroura Siman* 307:5

[3] Le Rav Yechaya Horowitz - Né à Prague en Tchécoslovaquie en 1565. Il étudia à Prague et servit comme Rav en Pologne, en Lituanie et en Allemagne. Il retourna à Prague comme *Roch Yechiva* en 1615 et fut nommé Rav de Jérusalem en 1622. Auteur du *Chné Lou'hoth HaBrith (Chelah)*, un ouvrage classique sur la *Hala'ha*, les usages et la *Kabbale*, écrit autour des 613 Commandements dans leur ordre d'apparition dans chaque *paracha*. L'auteur donne des interprétations kabbalistiques des lois ainsi que leurs implications éthiques. (Adapté d'après la biographie écrite par Rav Chlomo Pereira). Il termina sa vie comme Rav de Tibériade où il a été inhumé à quelques pas de *Rabbi Yo'hanan ben Zacc'ai* et de ses élèves et non loin du *Rambam*.

[4] Il peut y avoir une autre raison à cela. Le *Chabbath* il ne dit pas ויהי ערב ויהי בוקר. Il n'y a aucune raison de se souhaiter bonne nuit

[5] *Siman* 306:8

Sujets de réflexion

Puis-je marcher dans mon potager le Chabbath ?

Puis-je m'asseoir à un arrêt de bus avant la fin de Chabbath de manière à attraper le premier bus ?

Peut-on faire du lèche-vitrine le Chabbath ?

Réponses la semaine prochaine

Un mot sur le compte du Omer

Le Rav Yaacov Méir Yechouroun, un des guides spirituels de Varsovie avant guerre, explique que la Torah nous ordonne de compter le *Omer* jusqu'à *Chavouoth*, de façon à limiter notre temps de "travail".

Le *Pirké Avoth* nous enseigne qu'il ne faut pas dire : "J'étudierais quand j'aurais le temps", de peur de n'avoir jamais le temps. *Hazal* (nos Sages) savaient que si une personne ne se fixe pas de temps pour l'étude, elle n'étudiera jamais. Il ne suffit pas de décider "d'étudier après le travail" si aucun moment précis n'a été réservé car le travail dure souvent plus longtemps que prévu et le temps d'étude disparaît.

Selon le Rav Yaacov Méir, la période entre *Pessah* et *Chavouoth* est le temps de la moisson et il faut en effet moissonner les champs pour s'assurer une *parmassah* (un revenu) stable pendant l'année. Mais il faut compter le temps restant à consacrer au travail, jusqu'à *Chavouoth*. A ce moment là, on reçoit la *Torah* et le temps de l'étude peut commencer.

A la mémoire de Grégory Gabriel HALFON (9 Iyar 5754)

Vous pouvez recevoir et diffuser cette lettre en contactant:

Association Déborah-Guitel, 4, rue des Archives 94000 – CRETEIL 01.43.99.03.07

e-mail: deborah-guitel@club-internet.fr

Vous pouvez **dédicacer** une de nos lettres à la **mémoire** d'un de vos proches ou pour **célébrer un évènement**.

Note: Le but de ces publications est de clarifier les sujets traités et non pas de rendre des décisions halakhiques. Nous attirons l'attention de chacun sur les questions pratiques importantes que peuvent soulever ces sujets. On devra consulter une autorité compétente pour recevoir une décision appropriée.

Important : Ne pas transporter **Chabbath** et ne pas jeter mais déposer dans une **Gueniza**